

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil Municipal de la ville de FAULQUEMONT
du 25 AVRIL 2014

POINTS A L'ORDRE DU JOUR :

1. **FINANCES** : Comptes Administratif et de Gestion 2013
2. **FINANCES** : Budget Primitif 2014
3. **FINANCES** : Affectation du résultat du Budget annexe « construction de la nouvelle gendarmerie »
4. **FINANCES** : Réalisation d'un emprunt
5. **ADMINISTRATION GENERALE** : Indemnité de conseil au receveur municipal
6. **ADMINISTRATION GENERALE** : Enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, demande de la Compagnie des Vétérinaires
7. **ADMINISTRATION GENERALE** : Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense
8. **ADMINISTRATION GENERALE** : Marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux – Avenant n° 2
9. **PERSONNEL COMMUNAL** : Avancement de grade
10. **SUBVENTIONS** : Attribution d'une subvention exceptionnelle – Club de Pétanque La Fanny
11. **ANIMATION JEUNESSE** : Gestion du Centre Social – Participation à l'ASBH
12. **ANIMATION JEUNESSE** : Contrat Enfance Jeunesse – Participation à l'ASBH

POINT 1 – FINANCES : Comptes Administratif et de Gestion 2013

Rapporteur : M. MICHEL

Vous trouverez en annexe les comptes administratifs de la Ville reflétant la gestion du maire durant l'exercice 2013.

Ceux-ci se résument de la façon suivante :

BUDGET GENERAL DE LA VILLE

Section de Fonctionnement

Dépenses	4 088 079,26 €
Recettes	4 622 531,26 €
Excédent de fonctionnement	534 452,00 €

Section d'Investissement

Dépenses	2 655 449,86 €
Recettes	<u>2 255 765,61 €</u>
Besoin de financement	399 684,25 €

Excédent de clôture : **134 767,75 €**

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LES VIGNES »
--

Section de Fonctionnement

Dépenses	113 457,08 €
Recettes	<u>113 380,70 €</u>
Déficit de fonctionnement	76,38 €

Section d'Investissement

Dépenses	60 251,00 €
Recettes	<u>60 251,00 €</u>
Besoin de financement	/

Déficit de clôture : **76,38 €**

L'excédent global comptable n'est toutefois pas disponible en totalité du fait qu'il est reporté d'office sur l'exercice 2014 pour le règlement des dépenses engagées en 2013.

Il vous est proposé en conséquence :

- 1) **d'ADOPTER** les comptes administratifs 2013, résumés ci-dessus et de donner quitus de sa gestion au Maire ;
- 2) **d'ADOPTER** les comptes de gestion du Receveur Municipal qui sont en parfaite concordance avec les comptes de l'ordonnateur;
- 3) **d'AFFECTER** comme suit au budget primitif 2014 les résultats de fonctionnement de l'exercice 2013 :

* **Budget général**

. réserves :	276 684,25 €
. report en fonctionnement (excédent) :	257 767,75 €

* **Budget annexe du lotissement « Les Vignes »**

. report en fonctionnement (déficit)	76,38 €
--------------------------------------	---------

-0-

M. le Maire se retire.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, <u>ADOpte</u> par 23 voix pour et 4 voix contre (M. BONNET*, M. HAUVUY, Mme LEBERT) les propositions du rapporteur.
--

Pourquoi avons-nous voté CONTRE : Le compte administratif reflète la gestion de l'année écoulée de l'équipe majoritaire. En matière de finances, toutes nos demandes sont systématiquement rejetées, ainsi que vous pourrez le constater à la lecture des extraits précédents et suivants.

POINT 2 – FINANCES : Budget Primitif 2014

Rapporteur : M. MICHEL

Je vous sou mets en annexe les projets de budgets primitifs de la ville de l'exercice 2014, à savoir :

- le budget général
- le budget annexe du lotissement « Les Vignes » ainsi qu'un rapport explicatif et les annexes obligatoires.
- le budget annexe construction nouvelle gendarmerie.

Ces documents qui ont été examinés le 17 avril dernier par votre commission des affaires financières, se résument de la façon suivante :

Libellés/Budgets	Budget Général	Lotissement « Les Vignes »	Construction Nouvelle gendarmerie
DEPENSES TOTALES	6 724 000	170 791	5 789
Dépenses de fonctionnement	4 476 000	110 539	-----
Dépenses d'investissement	2 248 000	60 252	5 789
RECETTES TOTALES	6 724 000	170 791	5 789
Recettes de fonctionnement	4 476 000	110 539	-----
Recettes d'investissement	2 248 000	60 252	5 789

Ces documents financiers détermineront l'action comptable et la politique financière de la municipalité durant l'année budgétaire.

Taux d'imposition :

	<u>2013</u>	<u>Proposé 2014</u>
. Taxe d'habitation :	13,48 %	13,48 %
. Foncier bâti :	14,73 %	14,73 %
. Foncier non bâti :	58,04 %	58,04 %

Je vous demande de vous prononcer sur les documents présentés.

-0-

DISCUSSION

M. BOURNINE et Mme ZANNIER font plusieurs remarques :

1) service périscolaire : pour avoir une lecture plus juste et plus claire de l'effort consenti par la ville il serait judicieux de disposer d'un document récapitulant les dépenses et recettes de la ville liées à ce service, à partir d'une base 2013 existante.

M. MICHEL souligne la pertinence de l'observation. Il explique qu'effectivement les dépenses du service périscolaire se répartissent sur différents articles, selon la nature de la dépense : cantine, transport, encadrement, articles qui comprennent également des dépenses autres que le service périscolaire.

M. le Maire confirme que le document sera préparé dès que l'on disposera de tous les éléments.

2) variation de la somme virée du Budget Général au Budget du CCAS : ces variations ont-elles une incidence sur l'aide aux plus démunis ?

M. BLANCHARD explique que le Budget du CCAS se compose de trois éléments essentiels :

- le fonctionnement du centre de soins infirmiers qui représente près de 90 % du Budget,
- le repas des anciens,
- l'aide aux plus démunis.

La somme virée du Budget Général vers le Budget du CCAS sert à équilibrer le fonctionnement du centre de soins infirmiers. Ainsi en 2013 les résultats du centre de soins ont été satisfaisants et n'ont nécessité aucune compensation du Budget Général. Le montant consacré à l'aide sociale n'est en aucun cas concerné par ces fluctuations.

3) frais d'études concernant le projet 5 en 1. Les 20 000 € budgétés seront-ils consacrés à des études d'opportunité ?

M. le Maire précise que des pré-études vont être réalisées en 2014. Il s'agit donc bien d'études d'opportunité.

M. BOURNINE souhaite obtenir le détail des 121 100 € du « divers » de l'article 2315 en Investissement.

M. MICHEL précise que les principaux éléments de cet article sont les suivants :

- 53 600 € City Stade
- 24 300 € extension réseau gaz parking Chatrian
- 9 200 € affaissement rue Pascal
- 8 500 € viabilisation terrain rue Berlioz
- 4 100 € raccordement poteau incendie Chémery

M. BONNET souhaite revenir sur les garanties d'emprunt consenties par la ville aux bailleurs sociaux. Il évoque la longue durée de ces emprunts garantis : 37, 38,...50 ans et interpelle les plus jeunes élus : MM. WITEK et HOLZ à ce propos en leur demandant de se projeter dans 50 ans. Il considère en effet que ce vote engagera les faulquinois sur de très longues périodes.

M. BLANCHARD répond que la commune est garante uniquement sur du logement social. Il n'y a pas de construction de logements sociaux si les bailleurs sociaux ne reçoivent pas de garantie. En général la commune garantit les emprunts à hauteur de 50 % et le Conseil Général à hauteur de 50 %. Si des bailleurs sociaux se manifestent à nouveau la commune continuera sa politique de garantie d'emprunts.

M. le Maire précise qu'au prochain conseil municipal une demande de garantie d'emprunt concernant LOGIEST sera inscrite à l'ordre du jour.

Sollicitée par M. le Maire **Mme ZANNIER** explique qu'à MORHANGE le principal bailleur social est MOSELIS dont les emprunts sont garantis à 100 % par le Département.

M. le Maire précise que MOSELIS réclame systématiquement la cession gratuite du terrain et l'amenée des différents réseaux.

M. BONNET évoque ensuite cinq prêts toxiques qui selon lui plombent le Budget communal.

M. BLANCHARD lui répond qu'il a expliqué ce point lors de la réunion de la Commission Affaires Financières à laquelle M. BONNET assistait. Il n'y a que quatre prêts concernés qui sont des prêts pris en francs suisse : 1 pris en 2004, 2 en 2006 et 1 en 2007. Le 5^{ème} prêt évoqué est celui de la Gendarmerie qui a été transféré au District Urbain.

M. BONNET évoque enfin la maison rue de Nancy et demande ce que la commune compte en faire.

M. le Maire explique que la non réalisation de la vente va coûter 60 000 € à la commune :

- 25 000 € du manque à gagner de la non réalisation de la vente
- 25 000 € de démolition
- 10 000 € de ravalement

M. BONNET estime que le bien est vendable au prix des Domaines. Il rappelle à M. BIANCHIN que ce n'est pas lui mais le Tribunal qui a condamné la commune.

M. MICHEL rappelle que si la vente s'était réalisée la commune aurait touché 25 000 € et deux emplois auraient été créés.

M. WITEK demande la raison de l'existence de Budgets Annexes.

M. MICHEL explique que les Budgets Annexes sont prévus pour des opérations bien spécifiques : lotissements, gendarmerie,...

DECISION

Le Budget Général est adopté par 23 voix pour et 6 contre (M. BONNET*, M. HAUUVUY, Mme LEBERT, M. BOURNINE, Mme ZANNIER).
Le Budget du lotissement « Les Vignes » est adopté par 27 voix pour et 2 contre (M. BOURNINE et Mme ZANNIER).
Le Budget Construction d'une nouvelle Gendarmerie est adopté par 29 voix pour.
La proposition du rapporteur concernant les taux d'imposition 2014 est adoptée par 29 voix pour.

Pourquoi avons-nous voté CONTRE :

Le budget primitif est le budget pour l'année en cours. Plusieurs points font l'objet de débats :

Service périscolaire : La demande des conseillers Bournine et Zannier est de disposer d'un document récapitulant les dépenses et les recettes. M. Michel, président de la commission « finances », souligne la pertinence de l'observation. Le maire ajouté que « *le document sera préparé dès qu'il disposera de tous les éléments* ».

Pourtant, à la date du 25 avril, tous les éléments sont là.

On notera que la conseillère Zannier n'a pas relevé la contradiction alors qu'elle est directrice générale et des services de la commune de Morhange et qu'à ce titre, elle est chargée de préparer le budget de la commune.

Budget général du CCAS : « *ces variations ont-elles une incidence sur l'aide aux plus démunies ?* » : s'interrogent les conseillers Bournine et Zannier.

La réponse de monsieur Blanchard ne manque pas de surprendre lorsqu'il indique que la somme virée du budget général de la commune (40 000€ en 2018) sert à équilibrer le fonctionnement du centre de soins infirmiers. En clair, le centre de soins infirmiers est déficitaire.

Cela n'a pas interpellé la conseillère Zannier, directrice générale et des services de la commune de Morhange.

Vous constaterez que le président de la commission finances, M. Michel a été étrangement muet sur ce dossier et que la présidente du CCAS est toujours aussi discrète lorsque on évoque le sujet du CCAS.

Garanties d'emprunt : Comme vous pouvez le lire, je suis toujours révolté lorsque des élus garantissent les emprunts réalisés par des bailleurs sociaux (Logiest...) sur des périodes allant de 37 à 50 ans.

M. Blanchard en indiquant « *qu'il n'y a pas de constructions de logements sociaux s'il n'y a pas de garantie* » ne dit pas la vérité.

Prêts toxiques : j'évoque ce sujet une nouvelle fois. M. Blanchard se garde bien de préciser que ces emprunts dits « toxiques » ont été réalisés lorsqu'il était directeur général et des services de la commune de Faulquemont et qu'à ce titre il était chargé de préparer les budgets de la commune.

La maison rue de Nancy : Le maire ment lorsqu'il donne ses explications. Les extraits suivants le confirmeront.

M. Michel ment lorsqu'il affirme que deux emplois auraient été créés. Le tribunal n'a d'ailleurs pas retenu cet argument fallacieux.

POINT 4 – FINANCES : Réalisation d'un emprunt

Rapporteur : M. MICHEL

330 000 € d'emprunts sont nécessaires pour financer l'ensemble des programmes d'investissement prévus au budget primitif 2014.

Je vous propose donc :

- 1) de **DECIDER** de la réalisation, aux meilleures conditions et après consultation des différents organismes prêteurs, d'un ou plusieurs prêts d'un montant total de 330 000 € ;
- 2) de **DONNER** tous pouvoirs au Maire ou à l'Adjoint délégué pour signer les documents afférents à ce contrat de prêt.

-0-

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 23 voix pour et 6 contre (M. BONNET*, M. HAUVUY, Mme LEBERT, M. BOURNINE, Mme ZANNIER) les propositions du rapporteur.*

Pourquoi avons-nous voté CONTRE : Comme vous le verrez à la lecture des extraits suivants, les élus de la majorité ont recours tous les ans à l'emprunt. Pourtant rien ne justifie cette pratique annuelle. A nos yeux, cela ne correspond pas à une saine gestion.

POINT 6 – ADMINISTRATION GENERALE : Enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, demande de la Compagnie des Vétérinaires.

Rapporteur : Mme LOUIS

La Compagnie des Vétérinaires, spécialisée dans l'incinération des animaux familiers exploite plusieurs crématoriums animaliers en France (Nord, Gard, Vendée, Morbihan etc...).

Dans le but d'agrandir son secteur géographique cette société souhaite construire un nouveau site sur la commune de PONTPIERRE (Zone Industrielle de Faulquemont).

L'activité du site est soumise à autorisation au titre de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (art. L511-1 du Code de l'Environnement) et dans le cadre de cette procédure, une enquête publique a été ouverte par arrêté préfectoral n° 2014 – 4 du 19 mars 2014.

Cette enquête a débuté le 15 avril 2014 et se terminera le 16 mai 2014. Un dossier décrivant l'objet de l'enquête est mis à disposition du public pendant toute cette durée.

Le projet présenté par la Compagnie des Vétérinaires ne présente aucun enjeu défavorable pour l'Environnement, la santé des habitants du secteur, ou encore le trafic routier sur la RD910, toutes les précautions étant prises en amont.

Par ailleurs 13 emplois devraient être créés à terme sur le site.

Au vu de ces conclusions, je vous propose donc **d'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE** à la demande d'autorisation présentée par la Compagnie des Vétérinaires pour la création d'un crématorium animalier sur la Zone Industrielle de Faulquemont, dont le terrain d'assiette se trouve sur le ban de la commune de PONTPIERRE.

-0-

DISCUSSION

M. HAUVUY demande s'il n'aurait pas été plus opportun d'attendre la fin de l'enquête publique avant que le conseil municipal n'émette un avis.

Mme LOUIS explique qu'elle a rencontré le commissaire-enquêteur afin d'avoir son ressenti sur ce dossier.

M. BONNET estime lui aussi qu'il aurait été plus judicieux d'attendre l'avis du commissaire enquêteur avant de se prononcer.

Mme LOUIS explique que la DREAL s'est prononcée favorablement.

M. WITEK estime que puisque la DREAL a donné son avis sur l'impact de ce projet sur l'environnement le conseil municipal peut se prononcer.

M. BONNET, lui-même commissaire-enquêteur, explique que le commissaire-enquêteur se fait son propre avis au vu de l'ensemble des éléments du dossier et qu'il aurait été intéressant de le connaître avant de se prononcer.

M. le Maire conclut le débat en précisant que le commissaire-enquêteur connaîtra donc l'avis du conseil municipal de FAULQUEMONT pour donner le sien.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 25 voix pour et 4 abstentions : (M. BONNET*, M. HAUVUY, Mme LEBERT) la proposition du rapporteur.

Pourquoi nous sommes-nous ABSTENUS : Connaissant la procédure en matière d'enquête publique (je suis moi-même commissaire-enquêteur), cette « fonction » nécessite neutralité et discrétion de celui qui l'exerce. Sauf à mettre en cause l'intéressé, l'affirmation de Mme Louis est invraisemblable. Le fait que la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) ait donné un avis favorable n'engage absolument pas le commissaire-enquêteur.

POINT 7 – ADMINISTRATION GENERALE : Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense

Rapporteur : M. BIANCHIN

La professionnalisation des armées et la suspension de la conscription ont amené dès 2001 le Ministère de la Défense à reformuler les liens entre la société française et sa défense.

Il a donc décidé d'instaurer au sein de chaque conseil municipal une fonction de conseiller municipal en charge des questions de défense.

Ce conseiller a vocation à devenir un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires pour les questions Défense. Il est l'acteur de la diffusion de l'esprit de défense dans la commune. Il remplit également un rôle pédagogique de sensibilisation des jeunes générations au devoir de mémoire.

Je vous propose de **NOMMER** M. Alain KOPPERS, correspondant défense de notre commune.

DISCUSSION

M. BONNET s'interroge sur l'opportunité de la désignation d'un correspondant défense puisqu'il y a 6 ans c'est M. DROUET qui avait été désigné et que ce dernier a été absent des conseils municipaux durant plus de 3 ans.

M. le Maire fait remarquer à M. BONNET que M. DROUET n'est pas le seul conseiller à avoir été absent durant le précédent mandat.

M. BONNET explique qu'il parle de la fonction de conseiller municipal en charge des questions de défense. A-t-elle vraiment une utilité ?

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 25 voix pour et 4 voix contre (M. BONNET*, M. HAUUVUY, Mme LEBERT) la proposition du rapporteur.*

Pourquoi avons-nous voté CONTRE : Rien à ajouter à ce que j'ai déclaré lors du débat.

POINT 8 – ADMINISTRATION GENERALE : Marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux – Avenant n° 2

Rapporteur : M. PIZZOL

Le marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux a été attribué à la société DALKIA par délibération en date du 28 juin 2012.

Un premier avenant en avril 2013 avait inclus la médiathèque Les Halles.

Il convient de passer un second avenant à ce marché concernant :

- la suppression de la chaufferie du site de la perception qui est désormais raccordée depuis le site de l'Hôtel de ville ;
- la baisse des redevances P 2 (entretien et maintenance des installations) à compter de la deuxième année du contrat.

Cet avenant vous a été transmis en pièce jointe.

Je vous propose donc **d'AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer cet avenant.

-O-

DISCUSSION

M. BONNET remarque que l'avenant, avec effet au 1^{er} septembre 2013, est daté de novembre 2013. Les modifications proposées sont donc déjà en place. Il constate que le conseil municipal n'est qu'une chambre d'enregistrement.

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 23 voix pour et 6 abstentions (M. BONNET*, M. HAUVUY, Mme LEBERT, M. BOURNINE, Mme ZANNIER) la proposition du rapporteur.*

Pourquoi nous sommes-nous ABSTENUS : Rien à ajouter à ce que j'ai déclaré lors du débat.

POINT 10 – SUBVENTIONS : Attribution d'une subvention exceptionnelle – Club de Pétanque La Fanny

Rapporteur : Mme LECLERE

Le Club de Pétanque La Fanny a, à la demande de la ville, assuré le service durant la cérémonie de présentation des vœux du maire, le jeudi 16 janvier 2014 à la salle de tennis de table du complexe sportif Paul VERLAINE.

Je vous propose en contrepartie de VERSER la somme de 300 € à cette association.

-0-

DISCUSSION

M. BONNET fait remarquer qu'approuver ce point c'est approuver également les 7 611 € de dépenses occasionnées par cette cérémonie.

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 25 voix pour et 4 voix contre (M. BONNET*, M. HAUUVUY, Mme LEBERT) la proposition du rapporteur.*

Pourquoi avons-nous voté CONTRE : Rien à ajouter à ce que j'ai déclaré lors du débat.

POINT 11 – ANIMATION JEUNESSE : Gestion du Centre Social –Participation à l'ASBH

Rapporteur : M. SERETTI

Vous trouverez ci-joint le projet de budget 2014, présenté par l'ASBH, pour le fonctionnement du Centre Social du Bas-Steinbesch.

La participation sollicitée aux frais de fonctionnement et d'animation, basée sur les résultats prévisionnels de 2013 s'élève à 110 400 €.

Je vous propose donc, **de VERSER** de mai à décembre 2014, 8 mensualités de 11 150 € et en janvier 2015 le solde de 21 200 €.

-0-

DISCUSSION

M. BOURNINE s'interroge sur le montant des recettes figurant sur la ligne CAF : 47 850 €. Est-ce une anticipation du retour de l'agrément CAF pour le Centre Social ?

M. BIANCHIN confirme que l'ASBH a anticipé, dans son budget prévisionnel, le retour de l'agrément. Il assure que la participation de la commune ne sera pas modifiée. Si le Centre Social devait ne pas obtenir cet agrément les conséquences financières seront supportées exclusivement par l'ASBH.

M. BOURNINE explique que les moyens de la CAF sont constants. Il devient très compliqué d'obtenir de nouveaux agréments et rien n'est donc acquis.

M. BIANCHIN rappelle qu'il est important que la ville n'assume pas financièrement les erreurs passées de l'ASBH.

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 25 voix pour et 4 abstentions (M. BONNET*, M. HAUVUY, Mme LEBERT) la proposition du rapporteur.*

Pourquoi nous sommes-nous ABSTENUS : Nos demandes de faire un appel à projets auprès d'autres structures identiques à l'ASBH n'ont jamais été acceptées.

Le budget approuvé est disproportionné. Il aurait été intéressant de connaître ce qu'un autre organisme aurait coûté à la commune pour les mêmes prestations.

La commune de Créhange ne travaille plus avec l'ASBH depuis de nombreuses années, pourtant chaque année les enfants de cette commune ont droit à des activités durant les vacances scolaires. Nous nous sommes toujours interrogés sur les raisons du refus à faire une comparaison tarifs/prestations.